

DÉPARTEMENT

des

ALPES-MARITIMES*Arrondissement de Nice*

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal



DÉLIBÉRATION n° :	63-2026
OBJET :	Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission.
SÉANCE du :	VENDREDI 05 JUIN 2026
MEMBRES EN EXERCICE :	33

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CESARI, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Vice-Président de la Communauté de la Riviera Française.

Présent(s) :	22
Patrick CESARI, Dominique NICOLAÏ, Florence CASARO-MAZZA, Auréline MARI, Daniel BISO, Patricia LORENZI, Michel MOURADIAN, Hanna KISRANE, Didier LECLINCHE, Christian MARTIN, Pierre WALTON, Thierry MARCOU, Isabelle MC LOUGHLIN, Maryline MAKEIEFF ZUNINO, Paola BELLAVEGLIA-AILLAUD, Plakham Francis THAMMAVONG, Audrey SAUVAGE, Gilles DI LORENZO, Jean-Luc DELCROIX, Catherine BARRIERE, Guillaume CONTESSE, Paul SIMBSLER.	

Pouvoir(s) :	9
Bernard GIOAN (à Daniel BISO), Patrick OTTO (à Christian MARTIN), Antonio FOCHI (à Patrick CESARI), Patricia ZANA (à Florence MAZZA), Nathalie VIOLI (à Auréline MARI), Georgia BEDIN-LEFEBVRE (à Dominique NICOLAÏ), Catherine JOSSEAU (à Thierry MARCOU), Lisa-Marie BOURLITTO (à Patricia LORENZI), Sylviane MENGIN (à Guillaume CONTESSE).	

Absent(s) excusé(s) :	2
Anthony MALVAULT, Patrick LAUNOIS.	

Le secrétariat est assuré par :
Gilles DI LORENZO.

Date d'affichage de la liste des délibérations examinées en séance (article L2121-25 du CGCT) :

10 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION n° :	63-2026
OBJET :	Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission.
SÉANCE du :	VENDREDI 05 JUIN 2026
SERVICE ÉMETTEUR :	DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
RAPPORTEUR :	Patrick CESARI
PIÈCE(S) JOINTE(S) :	-

SYNTHÈSE :

À la suite de la démission de Monsieur Gilbert FURLAN, puis de Madame Roselyne BARROIS, le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de l'installation de Monsieur Patrick LAUNOIS en qualité de Conseiller Municipal.

Par courrier daté du 18 mai 2026, reçu par voie électronique le 20 mai 2026, Monsieur Gilbert FURLAN a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

En date du 26 mai 2026, Madame Roselyne BARROIS, candidate suivante sur la liste « CAP ROCABRUNA – ROQUEBRUNE AUTREMENT », a été destinataire d'un courrier, adressé par voie électronique, afin de l'appeler à exercer les fonctions de Conseillère Municipale en lieu et place de Monsieur FURLAN. Par courrier électronique du 26 mai 2026, Madame BARROIS a décidé de démissionner de son mandat de Conseillère Municipale de Roquebrune Cap Martin.

En date du 26 mai 2026, Monsieur Patrick LAUNOIS, candidat suivant sur la liste « CAP ROCABRUNA – ROQUEBRUNE AUTREMENT », a été destinataire d'un courrier, adressé par voie électronique, afin de l'appeler à exercer les fonctions de Conseiller Municipal en lieu et place de Madame BARROIS. Par mail du 26 mai 2026, Monsieur LAUNOIS a accepté de siéger au Conseil Municipal de Roquebrune Cap Martin.

Conformément aux articles L270 du Code Electoral et L2121-2 du CGCT, il y a donc lieu d'installer officiellement Monsieur Patrick LAUNOIS, élu en troisième position de la liste « CAP ROCABRUNA – ROQUEBRUNE AUTREMENT ».

Au vu de cet exposé, je vous demande de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Gilbert FURLAN ;

PRENDRE ACTE de la démission de Madame Roselyne BARROIS ;

PRENDRE ACTE de l'installation de Monsieur Patrick LAUNOIS en qualité de Conseiller Municipal de Roquebrune Cap Martin.

Ainsi fait et délibéré à ROQUEBRUNE CAP MARTIN le 05 juin 2026,

Pour ampliation
Roquebrune Cap Martin, le 08/06/2026

LE MAIRE,



Patrick CESARI,
Vice-Président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes
Vice-Président de la Communauté
de la Riviera Française

DÉPARTEMENT

des

ALPES-MARITIMES*Arrondissement de Nice*

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal**

DÉLIBÉRATION n° :	64-2026
OBJET :	Élections sénatoriales du 27 septembre 2026 - Désignation des suppléants.
SÉANCE du :	VENDREDI 05 JUIN 2026
MEMBRES EN EXERCICE :	33

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CESARI, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Vice-Président de la Communauté de la Riviera Française.

Présent(s) :	22
Patrick CESARI, Dominique NICOLAÏ, Florence CASARO-MAZZA, Auréline MARI, Daniel BISO, Patricia LORENZI, Michel MOURADIAN, Hanna KISRANE, Didier LECLINCHE, Christian MARTIN, Pierre WALTON, Thierry MARCOU, Isabelle MC LOUGHLIN, Maryline MAKEIEFF ZUNINO, Paola BELLAVEGLIA-AILLAUD, Plakham Francis THAMMAVONG, Audrey SAUVAGE, Gilles DI LORENZO, Jean-Luc DELCROIX, Catherine BARRIERE, Guillaume CONTESSE, Paul SIMBSLER.	

Pouvoir(s) :	9
Bernard GIOAN (à Daniel BISO), Patrick OTTO (à Christian MARTIN), Antonio FOCHI (à Patrick CESARI), Patricia ZANA (à Florence MAZZA), Nathalie VIOLI (à Auréline MARI), Georgia BEDIN-LEFEBVRE (à Dominique NICOLAÏ), Catherine JOSSEAU (à Thierry MARCOU), Lisa-Marie BOURLITIO (à Patricia LORENZI), Sylviane MENGIN (à Guillaume CONTESSE).	

Absent(s) excusé(s) :	2
Anthony MALVAULT, Patrick LAUNOIS.	

Le secrétariat est assuré par :

Gilles DI LORENZO.

Date d'affichage de la liste des délibérations examinées en séance (article L2121-25 du CGCT) : **10 JUIN 2026**

DÉLIBÉRATION n° :	64-2026
OBJET :	Élections sénatoriales du 27 septembre 2026 - Désignation des suppléants.
SÉANCE du :	VENDREDI 05 JUIN 2026
SERVICE ÉMETTEUR :	DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
RAPPORTEUR :	Dominique NICOLAÏ
PIÈCE(S) JOINTE(S) :	Arrêté préfectoral et annexe

SYNTHÈSE :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner les 9 délégués suppléants des délégués de droit du Conseil Municipal, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, en vue du scrutin sénatorial du 27 septembre 2026, étant entendu que le dépôt des candidatures pour ces suppléants est clos à l'ouverture du scrutin qui se tiendra lors de la séance du vendredi 05 juin 2026.

J'ai reçu les listes de candidatures suivantes :

Liste S'engager pour Roquebrune Cap Martin avec Patrick CESARI	Liste Roquebrune au Cœur
1/ M. FRANCONI André	1/ M. VIONNE Gérard
2/ Mme VANSCHAMELHOUT (CESARI) Martine	2/ Mme DIZAC Ghislaine
3/ M. MAZZA Philippe	3/ M. SIMON Jean-Claude
4/ Mme LAPLAIGE (BERTRAND) Harmony	4/ Mme EYROLLES Martine
5/ M. ZANA Patrick	5/ M. PUGLIESE Giovanni
6/ Mme MOLINARI (OTTO) Patricia	
7/ M. DELVAL Stéphane	
8/ Mme MABILLON Lola	
9/ M. GRANATO Armand	

Y a-t-il d'autres candidats ? Néant.

À l'issue des opérations de vote ont obtenu :

Liste S'engager pour Roquebrune Cap Martin avec Patrick CESARI :	26 voix
Liste Roquebrune au Cœur :	5 voix

Sont donc élus en qualité de délégués suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs :

- 1/ M. FRANCONI André
- 2/ Mme VANSCHAMELHOUT (CESARI) Martine
- 3/ M. MAZZA Philippe
- 4/ Mme LAPLAIGE (BERTRAND) Harmony
- 5/ M. ZANA Patrick
- 6/ Mme MOLINARI (OTTO) Patricia
- 7/ M. DELVAL Stéphane
- 8/ Mme MABILLON Lola
- 9/ M. VIONNE Gérard

Ainsi fait et délibéré à ROQUEBRUNE CAP MARTIN le 05 juin 2026,



Pour ampliation
Roquebrune Cap Martin, le 08/06/2026

LE MAIRE,

Patrick CESARI,
**Vice-Président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes
Vice-Président de la Communauté
de la Riviera Française**